

Déclaration de Revendication pour une île Universelle

Acte de revendication de l'île Hans (80°49'35N - 66°27'10W)

Moi, _____ demeurant à _____
me déclare compétent et légitime, en tant qu'être humain, pour revendiquer l'île Hans en mon nom propre afin de faire valoir mes droits pour qu'elle devienne une *Terra Nullius*, terre qui ne peut relever d'aucun État.



Cette revendication repose sur l'application des principes suivants :

1. L'île Hans est l'unique objet de la revendication. Le Canada ou le Danemark ne doivent en aucun cas se sentir inquiétés dans leur souveraineté sur les eaux et territoires qui entourent la position concernée. Cette position est définie par le cercle qui relie le point A au point B de la carte ci-contre.
2. L'île Hans devra bénéficier d'un statut de *Terra Nullius* reconnu par l'ONU. La demande sera soutenue par le plus grand nombre de nations possible dans un esprit d'entente et en dehors de toute revendication susceptible de servir les intérêts d'un pays au détriment d'un autre.
3. L'île Hans deviendra un territoire dédié à l'humanité, à la connaissance et à la conscience. Elle ne sera gérée par personne et nul ne pourra prétendre y exercer de droits. Tout débarquement sur l'île Hans devra s'inscrire dans le cadre de recherches scientifiques ou d'une initiative liée à des valeurs universelles.

Constats sur lesquels la présente revendication s'appuie, en deux articles :

Article 1 :

- Vu l'incapacité des conférences internationales à orienter le monde dans une direction compatible avec les exigences écologiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Vu le délabrement continu des écosystèmes et de la biodiversité dont l'humanité dépend pour son bien-être comme pour sa survie ;
- Vu la diminution des ressources énergétiques, minières, forestières et halieutiques, la raréfaction des terres arables et la dégradation de leur qualité ;
- Vu les désastres directs et de plus en plus prononcés imputables au réchauffement d'origine anthropique des océans, des terres et de l'atmosphère ;
- Vu l'importance capitale des banquises et des glaciers de l'Arctique dans le maintien des équilibres terrestres ;
- Vu le manque de repère universel ou d'autorité susceptible de guider l'humanité vers des comportements compatibles avec la préservation d'un environnement à même de satisfaire ses besoins,

Article 2 :

- Vu l'absence du moindre territoire qui échapperait à une puissance politique ou à ses vues ;
- Vu la confusion des esprits, le caractère contradictoire et fluctuant des convictions et des opinions ;
- Vu l'éclatement de la société sous l'effet de la multiplication des revendications individuelles, qu'elles émanent d'une personne, d'un groupe ou d'une nation ;
- Vu l'irresponsabilité de nombre d'attitudes et de pratiques qui caractérisent trop souvent la relation de l'homme à la Terre ;
- Vu le besoin propre à la nature humaine de croire, d'espérer, de se sentir reliée à ce qui ne peut se voir ni être démontré ;
- Vu la nécessité de fédérer les idées autour d'une vision commune capable d'intégrer les enjeux globaux ;
- Vu l'urgence de décisions fermes et effectives pour sauver ce qui peut encore l'être,

Je soutiens une île Hans libre et à jamais préservée de toute appropriation territoriale.

J'affirme que l'île Hans m'appartient comme elle appartient à chaque être humain dont elle représente la conscience. J'entends par conscience la capacité de discernement et de décision, l'ouverture d'esprit et la rigueur d'analyse, la sensibilité juste et l'action réelle, posée et éclairée dans le respect des autres et de toute chose.

Je délègue à l'association HANS INSULA UNIVERSALIS, garante de la présente Déclaration, le soin de me représenter auprès des administrations, des juridictions et des autorités compétentes sur la question du statut de l'île Hans.

Fait à _____ le _____

Signature :